

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS A L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil Municipal que :

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu.

L'enseignement de l'EPS est une composante essentielle de la formation de l'élève et elle contribue au développement global des élèves.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités physiques et sportives au sein des écoles, la Ville de Gravelines contribue à la promotion du sport à l'école, notamment par l'intervention de ses éducateurs sportifs territoriaux, et cela afin d'assurer, en collaboration avec les enseignants, la conduite des séances d'EPS.

L'enseignant, s'il le souhaite, peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'éducation nationale tout en conservant la responsabilité pédagogique.

Les éducateurs sportifs territoriaux participent, à l'encadrement des séances d'EPS et à la mise en œuvre des projets sportifs prévus. Ils interviennent, après avoir obtenu l'agrément de l'Inspection dans le respect du projet pédagogique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat entre la Commune de Gravelines, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, les écoles Gravelinoises et l'organisme de formation concerné qui seront établies suivant le modèle annexé afin de définir les conditions de mise en pratique de l'activité physique dans les écoles, les modalités d'intervention, ainsi que les responsabilités respectives de chaque partie.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 11 Décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 - 18h30**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLL, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Raoul DEFUIT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,

Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal,

Madame Claudine BARBIER, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE,

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS,

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

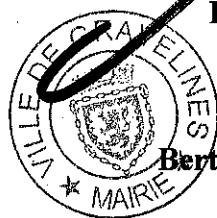
- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer les conventions à intervenir ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 17 DECEMBRE 2025  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**

*Deneuville*  
Christelle DENEUVILLE

**Le MAIRE,**



*Ringot*  
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 DEC. 2025